

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE DE  
L'ANNÉE 2019 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants:**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,  
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ÉLECTION ET ASSERMENTATION DU PRÉFET (210.26 L.O.T.)**

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la lecture d'un document résumant les modalités régissant l'élection du préfet.

**2.1 Rapport du secrétaire d'élection:**

**2.1.1 Président d'élection**

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'organisation territoriale*, madame Chantal Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de présidente d'élection.

**2.1.2 Secrétaire d'élection**

Monsieur Serge Dupont, directeur général adjoint, agit à titre de secrétaire d'élection.

**2.1.3 Distribution des bulletins de vote**

La présidente d'élection distribue les bulletins de vote à chacun des membres du Conseil.

**2.1.4 Vote**

Il est procédé au scrutin secret tel que prévu par la loi. Chaque membre remplit autant de bulletins de vote qu'il a de voix selon ce que prévoit l'article 202 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Si un des maires obtient la majorité absolue des voix, il est élu préfet.

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

La présidente d'élection invite les maires à aller voter à l'endroit prévu à cet effet.

**Dépouillement du vote:**

La présidente et le secrétaire d'élection procèdent au dépouillement du vote devant les maires et le public présent.

**Résultat du vote:**

Monsieur Jean-Marie Laplante obtient neuf (9) votes.

**2.1.5 Proclamation du maire élu à titre de préfet et assermentation**

La présidente d'élection proclame élue la personne qui obtient au moins le nombre de votes qui correspond à la majorité absolue des voix qui sont attribuées aux membres du conseil selon ce que prévoit l'article 202 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La présidente d'élection proclame donc élu monsieur Jean-Marie Laplante au poste de préfet de la MRC d'Acton.

Monsieur Jean-Marie Laplante est assermenté (affirmation solennelle) par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Rapport d'élection signé à Acton Vale, ce 9 décembre 2019.**

**Serge Dupont,  
Secrétaire d'élection.**

**Monsieur Laplante remercie les membres du Conseil pour la confiance témoignée à son égard.**

**Monsieur Jean-Marie Laplante prend et assume à partir de ce moment la présidence de l'assemblée.**

**3. NOMINATION ET ASSERMENTATION DU PRÉFET SUPPLÉANT  
(ART. 198 L.A.U.)**

La directrice générale et secrétaire-trésorière explique tout d'abord que la nomination du préfet suppléant se distingue de la nomination du préfet par le fait qu'elle se fait par résolution tandis que le processus de nomination du préfet est fait par mode d'élection.

2019-208

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Éric Charbonneau soit nommé préfet suppléant pour un terme de deux ans.

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2019-209 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit  
adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets  
pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de  
voter sur le sujet sont alors présents.

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 9 OCTOBRE 2019**

2019-210 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la  
séance ordinaire du 9 octobre 2019 soit adopté tel que présenté.

**6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée  
à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**7. NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS  
(ART. 129 C.M.)**

Il est procédé à la nomination des membres du bureau des délégués.

Monsieur Jean-Marie Laplante, préfet est d'office membre du bureau des  
délégués. Deux autres membres demeurent à nommer.

2019-211 Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner les personnes  
suivantes à titre de membres et de substituts du bureau des délégués:

**Membres**

M. Jean-Marie Laplante  
M. Jean-Marc Ménard  
M. Guy Bond

**Substituts**

M. Stéphane Beauchemin  
M. Éric Charbonneau  
M. Guy Lapointe

**8. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMITÉS DE LA MRC ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CERTAINS ORGANISMES**

**Représentants aux comités de la MRC**

2019-212

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des  
représentants aux comités de la MRC:

<b>Représentants aux comités de la MRC</b>	
<b>Comité</b>	<b>Maires</b>
Comité d'aménagement	Tous les maires
Comité Cours d'eau	M. Jean-Marie Laplante M. Boniface Dalle-Vedove M. Pierre Laflamme M. Guy Lapointe
Comité des finances	Tous les maires
Comité d'investissement commun (CIC)	M. Jean-Marie Laplante M. Éric Charbonneau
Comité de développement	Tous les maires
Comité de sécurité publique (CSP)	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Lapointe M. Éric Charbonneau M. Guy Bond
Comité de sécurité incendie (CSI)	Tous les maires
Comité de suivi du plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR)	M. Guy Bond M. Boniface Dalle-Vedove
Comité Piste cyclable	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Bond Substitut: M. Stéphane Beauchemin
Comité Bail SQI	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Bond M. Éric Charbonneau M. Boniface Dalle-Vedove
Comité Carrières et sablières	M. Stéphane Beauchemin M. Jean-Marc Ménard + le cas échéant, tous les maires concernés Substitut: M. Guy Bond
Comité directeur du PDZA	M. Jean-Marie Laplante M. Jean-Marc Ménard
Comité local Alliance pour la solidarité	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Lapointe
Comité culturel	M. Éric Charbonneau M. Guy Bond

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

**Représentants(es) de la MRC aux organismes**

2019-213 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
d'adopter la liste des représentants de la MRC au sein de certains  
organismes:

<b>Représentants de la MRC aux organismes</b>	
<b>Organisme</b>	<b>Représentants</b>
Omnibus région d'Acton	M. Stéphane Beauchemin
Association cycliste Drummond-Foster (ACDF)	M. Jean-Marie Laplante M. Vincent Cordeau
Organisme de bassin versant (OBV) Yamaska	M. Pierre Laflamme
Comité directeur du RAME Yamaska	M. Jean-Marie Laplante Mme Chantal Lavigne
Comité technique du RAME Yamaska	M. Serge Dupont M. Vincent Cordeau
Table 0-5 ans	M. Guy Lapointe
Association forestière de la Montérégie (AFM)	M. Jean-Marc Ménard
Jeunes en santé	M. Serge Dupont
Fonds de l'athlète de la MRC d'Acton	Mme Chantal Lavigne
Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM)	M. Jean-Marie Laplante (ou préfet suppléant) Mme Chantal Lavigne (ou adjoint)

**9. AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES CHÈQUES**

2019-214 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préfet, monsieur Jean-Marie Laplante soit autorisé à signer les chèques et tous les documents officiels de la MRC d'Acton et qu'advenant son absence ou son incapacité, cette responsabilité soit confiée au préfet suppléant, monsieur Éric Charbonneau;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Chantal Lavigne soit autorisée à signer les chèques et tous les documents officiels de la MRC d'Acton et qu'advenant son absence ou son incapacité, cette responsabilité soit confiée au directeur général adjoint, monsieur Serge Dupont.

**10. TRANSFERT DE FONDS**

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

2019-215 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le transfert de fonds suivant:

Surplus Accumulés - Aménagement	59-991-61	15 000 \$
Surplus Accumulés - IVA	59-991-91	50 000 \$
Surplus Accumulés- DEL	59-991-62	(65000 \$)

**11. LISTE DES COMPTES**

- a) **Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

- b) **Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2019-216

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	234 477,85 \$
Comptes à payer	117 752,16 \$
Salaires et contributions de l'employeur	103 856,71 \$
<b>Total</b>	<b>456 086,72 \$</b>
<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01</b>	
Comptes payés	1 539,69 \$
Comptes à payer	4 513,62 \$
<b>Total</b>	<b>6 053,31 \$</b>

**12. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2020**

**PARTIE #1:**

2019-217

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #1 du budget. Cette partie regroupe les sections à l'égard desquelles les représentants des huit (8) municipalités sont habilités à participer aux délibérations et au vote, soit les sections suivantes:

<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Fonctionnement de la MRC	859 837 \$
Service d'immatriculation automobile	135 371 \$
Poste de la Sûreté du Québec	80 000 \$
Cours d'eau	175 505 \$
Plan de gestion de matières résiduelles	17 000 \$
Aménagement et urbanisme	255 780 \$
Développement économique et local	1 164 590 \$
Programmes de la SHQ	110 000 \$

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

Fonds régional – Carrières et sablières	450 000 \$
Transport de personnes	214 950 \$
Sécurité incendie	26 877 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE #1:</b>	<b>3 489 910 \$</b>

**PARTIE #2:**

2019-218

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #2 du budget. Cette partie contient la section à l'égard de laquelle les représentants des municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton, de Saint-Théodore-d'Acton, d'Upton, du Canton de Roxton, de Roxton Falls et de Béthanie sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit de la section suivante:

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Service régional d'inspection en bâtiments	118 497 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE #2:</b>	<b>118 497 \$</b>

**PARTIE #4:**

2019-219

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #4 du budget. Cette partie contient les sections à l'égard de laquelle les représentants des sept (7) municipalités rurales sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit des sections suivantes:

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Responsabilités du Code municipal	5 000 \$
Accès régional aux loisirs	47 298 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE #4:</b>	<b>52 298 \$</b>

**PARTIE #8:**

2019-220

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #8 du budget. Cette partie contient les sections à l'égard de laquelle les représentants des municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton, d'Upton, du Canton de Roxton, de Roxton Falls, de Saint-Christine et de Béthanie sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit des sections suivantes:

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Sécurité Incendie – Prévention	59 105 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE #8:</b>	<b>59 105 \$</b>

**AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS**

Les prévisions budgétaires 2020 ont été adoptées en prévoyant l'affectation de surplus accumulés dans certaines parties et sections de budget.

**PARTIE #1:**

2019-221

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés aux sections suivantes de la partie #1 du budget:

<b>PARTIE #1</b>	
<b>SECTION</b>	<b>MONTANT DE L'APPROPRIATION DES SURPLUS ACCUMULÉS</b>
Fonctionnement de la MRC	75 000 \$
Service d'immatriculation automobile	44 871 \$
Aménagement et urbanisme	34 000 \$
Développement économique et local	75 000 \$
Sécurité incendie	4 000 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE #1:</b>	<b>232 871 \$</b>

**PARTIE #2:**

2019-222

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés à la section suivante de la partie #2 du budget:

<b>PARTIE #2</b>	
<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Service régional d'inspection en bâtiments	4 000 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE #2:</b>	<b>4 000 \$</b>

**13. COURS D'EAU**

**Approbation de la nomination d'une personne désignée et de son substitut – Upton**

2019-223

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la nomination de M. Patrick Laprise à titre de personne désignée et de M. Roger Garneau à titre de substitut à la personne désignée de la municipalité d'Upton, conformément aux ententes relatives à la gestion des cours d'eau intervenue entre la MRC et les municipalités locales.

## **14. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

##### **ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Roxton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 332-2019 modifiant son règlement de zonage numéro 181-2003;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf. : Résolution n° CCA-19-13);

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2019-224

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond, appuyé par monsieur Boniface Dalle-Vedove et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 332-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la municipalité du Canton de Roxton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

##### **ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 365-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-D'ACTON**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 365-19 modifiant son règlement de zonage numéro 241-02;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf. : Résolution n° CCA-19-15);

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-225

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 365-19 modifiant le règlement de zonage numéro 241-02 de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**b) Territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM)**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a demandé au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), par la résolution numéro 2017-103, de suspendre temporairement l'octroi de nouveaux titres miniers sur les terrains visés par les futurs territoires incompatibles avec les activités minières (TIAM);

**ATTENDU QUE** la demande a été traitée par le MERN et que la suspension a pris effet le 29 mai 2017 pour une période de 6 mois;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a demandé, par les résolutions numéros 2017-259, 2018-109, 2018-250 et 2019-103, quatre (4) prolongations de six mois chacune de la période de suspension temporaire, ce qui fut accordé par le MERN;

**ATTENDU QUE** la rédaction du projet de règlement est complétée et que la procédure légale de modification du schéma est entamée, mais que des modifications au projet de règlement ont été demandées par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**ATTENDU QU'**une prolongation supplémentaire est requise pour permettre de travailler, en collaboration avec le MAMH et le MERN, sur la rédaction d'un projet de règlement conforme aux attentes du ministre;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-226

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère  
de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) une prolongation d'au  
moins six (6) mois de la période de suspension temporaire devant expirer  
le 28 novembre 2019.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

**a) Fonds de soutien aux entreprises (FSE)**

**a.1 Dossier SIQ 1159-FSE-2019-12**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien  
aux entreprises (FSE) – Volet démarrage par l'entreprise Sécurité  
Informatique Québec inc.;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-227

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de  
soutien aux entreprises (FSE):

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1159-FSE-2019-12	4 000 \$	4 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes  
du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec  
le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière  
(ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**a.2 Dossier Sercost 1168-FSE-2019-11**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien  
aux entreprises (FSE) – Volet expansion par l'entreprise Imprimerie Sercost  
inc.;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-228

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE):

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Expansion	1168-FSE-2019-11	4 000 \$	4 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**a.3 Dossier Les Nettoyages ML 1129-FSE-2019-09**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Volet démarrage par madame Lucie Mitchell;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-229

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE):

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1129-FSE-2019-09	5 000 \$	5 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**a.4 Dossier LA Pression 1139-FSE-2019-13**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Volet démarrage par madame Danielle Chartier;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-230

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE):

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1139-FSE-2019-13	5 000 \$	5 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b) Développement culturel**

**b.1 Entente de développement Culturel – Addenda**

**ATTENDU** l'Entente de développement culturel conclue en 2017 entre le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la MRC d'Acton couvrant les années 2018-2019-2020;

**ATTENDU QU'**en octobre dernier le MCC confirmait à la MRC que des sommes supplémentaires sont maintenant disponibles et qu'il est possible de recevoir; e que

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a un intérêt pour bonifier l'actuelle entente de développement culturel;

**ATTENDU QU'**il est demandé à la MRC d'Acton de confirmer son implication financière pour l'année 2020;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-231

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De confirmer au ministère de la Culture et des Communications (MCC) que la MRC contribuera financièrement d'une somme supplémentaire de 16 000 \$ pour l'année 2020, dernière année de l'entente de développement culturel;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document relatif à cette bonification de l'entente.

**b.2 Mise à jour de la politique culturelle – Offre de services**

**ATTENDU** la politique culturelle de la MRC d'Acton adoptée en 2011;

**ATTENDU QU'**il est maintenant opportun de réviser cette politique;

**ATTENDU** la proposition de services reçue de *Les Arts et la Ville*;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-232

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove

Appuyé par M. Guy Bond

et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De confier le mandat pour l'accompagnement de la MRC afin de réviser la politique culturelle à *Les Arts et la Ville* au montant de 16 500 \$ taxes en sus;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document relatif à ce mandat.

**b.3 Fonds d'initiatives culturelles (FIC)**

**b.3.1 Dossier Band Battle FIC2019-06**

**ATTENDU** la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par les Productions Artistiques de la région d'Acton (PARA) pour l'organisation du projet *Band Battle* ;

**ATTENDU** la recommandation du comité culturel permanent;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-233

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard

Appuyé par M. Éric Charbonneau

et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
Band Battle	FIC 2019-06	3 500 \$	1 500 \$	1 500 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b.3.2 Dossier Spectacle L'histoire de la musique avec Buzz Cuivre FIC2019-07**

**ATTENDU** la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par la Polyvalente Robert-Ouimet pour l'organisation du spectacle *L'histoire de la musique avec Buzz Cuivre*;

**ATTENDU** la recommandation du comité culturel permanent;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-234 Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
Spectacle : <i>L'histoire de la musique avec Buzz Cuivre</i>	FIC 2019-07	1 725 \$	1 293,75 \$	<b>1 293,75 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b.4 Accès Culture 2019-2020**

**b.4.1 Contrat avec les Productions Artistiques de la région d'Acton (PARA)**

2019-235 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant de 6 150 \$ taxes en sus avec les Productions artistiques de la région d'Acton (PARA), mandaté pour faire la coordination du spectacle de *Nicolas Noël* dans le cadre du projet Accès Culture 2019-2020.

**b.4.2 Contrat avec madame Brigitte Beaudoin – Lapiecurieuse**

2019-236 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture reçue de Madame Brigitte Beaudoin (lapiecurieuse) au montant de 2 500 \$ taxes en sus. Celle-ci était mandatée pour réaliser *l'animation du livre: Halloween 1<sup>er</sup> cycle* dans le cadre du projet Accès Culture 2019-2020.

**15. OMNIBUS RÉGION D'ACTON**

**a) Transport adapté – Acceptation de la MRC d'agir à titre de mandataire**

2019-237 Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la MRC d'Acton accepte d'agir à titre de mandataire et servir de porte-parole auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2020.

**b) Nomination d'un officier délégué aux admissions au transport adapté**

2019-238 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la nomination de madame Carine Wittig à titre d'officier délégué au comité d'admissibilité au transport adapté pour le territoire de la MRC d'Acton et de nommer madame Monia Messier à titre de substitut.

**c) Transport collectif – Prévisions budgétaires pour 2020**

2019-239 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les prévisions budgétaires de Omnibus région d'Acton pour l'année 2020, telles que présentées séance tenante..

**16. CALENDRIER RELATIF À LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2020**

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec,

2019-240 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'établir que les séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Acton pour 2020 se tiendront les mercredis suivants:

Date	
➤ 15 janvier	3 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 12 février	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 11 mars	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 8 avril	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 13 mai	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 10 juin	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 12 août	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 9 septembre	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 14 octobre	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 25 novembre (adoption du budget)	4 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 9 décembre	2 <sup>e</sup> mercredi du mois

**17. SOIRÉE DES FÊTES**

2019-241 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'engagement des dépenses nécessaires pour l'organisation de la soirée des Fêtes des élus et des employés(es) de la MRC d'Acton.

## **18. ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

2019-242 Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'engagement  
d'un montant de 5 000 \$ taxes en sus pour l'acquisition de matériel  
informatique.

## **19. PLAN DE GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES – RÉVISION**

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC d'Acton et des Maskoutains ont adopté, en  
septembre 2004, respectivement par les résolutions numéros 2004-188 et  
04-09-217, un plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR);

**CONSIDÉRANT QUE**, selon l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de  
l'environnement, les MRC doivent effectuer une révision périodique de leur  
plan de gestion des matières résiduelles, processus qui a été réalisé par la  
Régie en 2014-2015;

**CONSIDÉRANT** les échanges entre la Régie intermunicipale d'Acton et  
des Maskoutains (RIAM) et la direction générale de la MRC d'Acton;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains,  
dans une correspondance adressée aux MRC d'Acton et des Maskoutains  
en date du 25 octobre dernier, déposait une offre de services dont l'objet  
est la réalisation du mandat de révision de leur PCGMR;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie possède l'expertise et les données  
nécessaires afin de procéder à la révision du plan de gestion des matières  
résiduelles actuellement en vigueur;

### **CONSÉQUEMMENT,**

2019-243 Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'accepter l'offre de services déposée par la Régie intermunicipale  
d'Acton et des Maskoutains ayant pour objet de lui confier la réalisation  
du mandat de procéder à la révision du PCGMR des MRC d'Acton et  
des Maskoutains;
2. Que la présente acceptation par la MRC d'Acton soit conditionnelle à  
l'acceptation de cette même offre de services par la MRC des  
Maskoutains;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière  
(ou leurs substituts) à signer tout document, contrat ou convention  
relative au présent mandat confié à la Régie intermunicipale d'Acton et  
des Maskoutains.

## **20. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

## 21. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

## 22. CORRESPONDANCE

### a) Théâtre de la Dame de Cœur (TDC)

2019-244

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'attribution d'une somme de 15 000 \$ au Théâtre de la Dame de Cœur pour l'année 2020. Le versement de l'aide financière consentie sera versé lorsque le TDC aura déposé à la MRC ses états financiers 2019.

### b) **Projet de loi 48 – Appui à la Table de concertation de la Montérégie (TCRM)**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du projet de loi 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*, par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de loi a pour effet d'imposer un plafond à la valeur foncière des propriétés agricoles;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de loi affecterait directement l'assiette fiscale des municipalités en les privant de plusieurs millions de dollars par année;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de loi pourrait forcer les municipalités à aller chercher des revenus manquants en transférant une partie du fardeau fiscal vers les autres contribuables municipaux, ce qui représente un cas flagrant d'iniquité fiscale;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de loi représente une atteinte à l'autonomie des municipalités;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités n'ont pas été consultées par le gouvernement en amont du dépôt du projet de loi;

**CONSIDÉRANT** que le milieu agricole fait face à plusieurs enjeux et défis qui requièrent l'appui du gouvernement ainsi que la collaboration des représentants municipaux;

**CONSIDÉRANT** la résolution 704-11-2019 adoptée le 8 novembre 2019 par la TCRM;

### **CONSÉQUEMMENT,**

2019-245

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. Exprime son mécontentement envers le projet de loi n.48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, dans sa forme

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

actuelle, en raison de son caractère inéquitable entre les contribuables et de son atteinte envers l'autonomie du monde municipal;

2. Demande au gouvernement de consulter les municipalités pour toute loi qui porte atteinte à leur autonomie ainsi qu'à l'équité fiscale entre contribuables;
3. Appuie l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités dans leurs représentations auprès du gouvernement du Québec;

**Le vote est demandé par monsieur Jean-Marc Ménard.**

**Votent en faveur de la proposition :**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,  
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton.

**(6 voix représentant une population de 11 540 habitants)**

**Votent contre la proposition :**

M. Guy Lapointe, maire d'Upton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

**(2 voix représentant une population de 2 921 habitants)**

**PROPOSITION ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ** (Majorité du nombre de voix exprimées dont le total des populations attribuées aux représentants qui ont voté en faveur de la proposition équivaut à plus de la moitié du total des populations attribuées aux représentants qui ont voté).

**23. VARIA**

Aucun sujet n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**24. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

**25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2019-246 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à  
20h10.

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière.**